

**Commission départementale
de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Compte rendu de la réunion du 9 février 2017**



La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue en préfecture le 9 février 2017, sous la présidence de M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer.

Liste des participants :

M. Jean MORIN	Représentant du Conseil départemental
M. Erick GOUPIL	Président du SCoT du Pays de la baie du Mont-Saint-Michel, représentant un établissement public
M. Franck HALLEY	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Vincent GUILLE	Représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (JA)
Mme Josiane BELIARD	Représentante des propriétaires ruraux
Mme Valérie VERRECKT	Représentante de la chambre départementale des notaires
M. Christian MAQUEREL	Représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)
M. Jacques DUBOS	Représentant la confédération paysanne
M. Patrick DACHEUX	Représentant du GRAPE Normandie
M. Joël BELLENFANT	Représentant de Manche Nature
M. Gérard BAMAS	Représentant la fédération des chasseurs de la Manche
M. Gilles GODEFROY	SAFER
Mme Coralie LAFRECHOUX	Conseil départemental
Mme Perrine BUCHART	Conseillère Chambre d'Agriculture
M. Emmanuel GUERIN	Direction départementale des territoires et de la mer
Mme Sylvie BRANS	Direction départementale des territoires et de la mer

Étaient excusés :

M. Hubert LEFEVRE	Représentant des maires ruraux
M. Jean-Pierre CARNET	Maire de Saint-Aubin-de-Terregatte
M. Marc LECOUSTEY	Chambre d'agriculture

Pouvoir :

Le représentant de la Chambre d'Agriculture a donné son pouvoir à M. MAQUEREL (FDSEA).

Le quorum étant atteint, M. KUGLER fait acter par la commission le procès-verbal de la CDPENAF du 12 janvier 2017.

M. MORIN tient à apporter des précisions concernant les observations qu'il avait évoquées lors de la précédente commission sur les terrains de chasse privant ainsi les exploitants agricoles de terrains. Il souhaite faire la distinction entre terrains de chasse et boisements. Il précise que les 1 200 hectares concernés sont diffus et ne sont pas localisés sur le seul secteur de la Haye du Puits. Il pense qu'il faudrait contrôler ce qui est du reboisement et ce qui ne l'est pas, et expliquer qu'à la clé du reboisement il y a une fiscalité particulière. Il a évoqué ce sujet avec Monsieur le Préfet.

M. KUGLER évoque le vote de la loi sur l'accapement des terres agricoles et le bio-contrôle.

M. BELLENFANT précise que l'accapement des terres ne donne aucun pouvoir supplémentaire aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

Mme VERRECKT souligne qu'actuellement en matière de démembrement, la priorité est donnée à la SAFER de préempter uniquement lorsque la SAFER est titulaire sur l'usufruit de la nue-propriété. Le souhait est d'avoir le droit de regard en cas de démembrement postérieur.

Avis sur le PLU de la commune de Percy

M. KUGLER rappelle que la commune de Percy a adressé des éléments complémentaires.

M. GUERIN présente ces éléments, dont le tableau suivant, transmis par la commune après la précédente commission.

	Surface (ha) Hors rétention foncière	Rétention foncière (%)	Surface (ha) concernée par la rétention foncière	Surfaces PADD 17 hectares (12ha + 5ha)
Zone AU	7.8	0 %	0	7,8
Zone U(densification)	4.7	60%	2.82	1,9
Zone U (servitude de projet)	1.5	0%	0	1,5
Zone UX	2.8	0%	0	2,8
Zone AUX	2.4	0%	0	2,4
TOTAL	19.2		2.82	16,4

Le rapporteur précise que l'objectif de consommation de 19,2 ha est supérieur à l'objectif PADD (17 ha).

M. DACHEUX souligne que les calculs manquent de cohérence, par exemple les surfaces avec rétention sont additionnées avec des surfaces sans rétention. Il tient à faire remarquer que le chiffre du nombre de logements attendu est exact.

M. GUERIN rappelle qu'en ce qui concerne les zones UX et AUX, M. VARIN a apporté des précisions justifiant l'ouverture de ces zones.

M. HALLEY rappelle la position de la CDPENAF sur les zones d'activités du SCoT du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel en mentionnant des extraits des comptes-rendus de cette commission de juin et juillet 2012 :

- « Pour les activités, M. MENETEAU indique qu'il existe actuellement 119 hectares viabilisés, déjà consommés pour l'agriculture, et qu'il est prévu dans le SCoT 199 hectares dont 35 hectares dans le secteur Granville/Villedieu.
- Pour les activités, le travail de compilation des zones d'activités existantes devra faire l'objet d'un travail supplémentaire après l'approbation du SCoT.
- M. MANDOUZE informe que ses services avaient estimé à 20 ans le stock commercialisable de surfaces disponibles pour l'activité et que ce secteur représente 30 % de la consommation estimée totale.
- Pour la Chambre d'Agriculture, la base de référence est sur-dimensionnée par la construction de l'A 84 au début des années 2000 et l'ouverture de nombreuses zones d'activités.
- M. NOURY, en réponse aux questions, indique que le chiffre est un plafond qui ne pourra, sauf cas exceptionnel, être dépassé. Il souligne que ces chiffres correspondent à une consommation pour 30 ans incluant aussi les équipements collectifs. »

Depuis l'approbation du SCoT en juin 2013, lors de l'examen des documents d'urbanisme sur le périmètre de celui-ci, la CDPENAF rappelle que les surfaces inscrites dans le SCoT pour l'activité économique auraient dû évoluer. Cependant en l'absence d'actualisation, ces données doivent être respectées. A contrario, Percy est en zone blanche (pas de SCoT applicable).

M. GOUPIL précise que les zones d'activités ont été répertoriées sur une base déclarative. Certaines communes ont majoré ces surfaces et d'autres communes les ont minorées. Aujourd'hui, il est constaté l'existence de zones d'activités qui n'ont pas été déclarées lors de l'élaboration du SCoT. Le recensement des zones d'activités par le syndicat mixte du SCoT dans le cadre de la révision sera plus précis. L'approbation de la révision du SCoT est prévue en 2020.

Mme LAFRECHOUX interroge M. GOUPIL sur le bilan intermédiaire qui permettrait de faire des modifications sans attendre la révision du SCoT.

M. GOUPIL indique qu'il fournira à la commission une étude sur la consommation du foncier réalisée par l'établissement public foncier de Normandie (EPFN) et la SAFER avec comme année de référence 2014.

Le rapporteur constate une consommation d'espace supérieure à l'objectif du PADD (17 ha) et à celle observée les dix dernières années. En l'absence de SCoT applicable sur ce territoire, un effort doit être entrepris par la collectivité pour diminuer les surfaces ouvertes à l'urbanisation en particulier pour les zones d'activités. Dans l'attente de la révision du SCoT de la Baie et pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, il est proposé un avis défavorable aux motifs que le projet propose une consommation excessive des espaces naturels et agricoles en particulier en créant une extension (1AUx) d'une zone d'activité.

Il est proposé un avis défavorable sur le PLU de la commune de Percy au motif que la consommation d'espaces naturels et agricoles prévue dans le PLU est trop importante par rapport aux objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). La commission demande qu'un effort soit entrepris par la collectivité pour diminuer les surfaces ouvertes à l'urbanisation en particulier sur la zone 1AUx. La commission est aussi interpellée par le nombre important de bâtiments étoilés pour changement de destination dans le règlement graphique. De plus, le règlement écrit de la zone Agricole du PLU devra préciser que pour tout changement de destination, la CDPENAF doit être consultée.

Nombre de voix pour la proposition du rapporteur	Nombre de voix contre la proposition du rapporteur	Nombre d'abstentions
5	0	7

La CDPENAF émet un avis défavorable sur le PLU de la commune de Percy au motif que la consommation d'espaces naturels et agricoles prévue dans le PLU est trop importante par rapport aux objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). La commission demande qu'un effort soit entrepris par la collectivité pour diminuer les surfaces ouvertes à l'urbanisation en particulier sur la zone 1AUx. La commission est aussi interpellée par le nombre important de bâtiments étoilés pour changement de destination dans le règlement graphique. De plus, le règlement écrit de la zone Agricole du PLU devra préciser que pour tout changement de destination, la CDPENAF doit être consultée.

M. MAQUEREL indique que certains talus représentés sur le plan n'existent plus.

Avis sur la délimitation des STECAL du PLU de la commune de Percy

En règle générale, les STECAL sont tous les zonages A et N indicés où sont autorisées des constructions.

Un secteur d'une superficie de 2,07 hectares se situe au nord de la commune de Percy. Il est zoné en AX et comprend une entreprise de travaux agricoles. Délimiter l'entreprise par un zonage spécifique AX permettrait de faire évoluer mais également de développer l'activité.

Il était indiqué dans le règlement de la zone AX présenté lors de la précédente commission que les extensions des constructions liées à l'activité existante et constructions nouvelles liées au commerce et activités de services où s'effectue ou non l'accueil d'une clientèle étaient autorisées. La

commune indique que la mention « constructions nouvelles liées au commerce et activités de services » sera supprimée du règlement.

Le rapporteur propose un avis favorable.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité sur la délimitation des STECAL du PLU de la commune de Percy.

Avis sur le règlement de zones A et N du PLU de la commune de Percy

Le rapporteur constate que les annexes et les extensions sont autorisées en zone A et N mais que le règlement de celles-ci n'est pas motivé dans le rapport de présentation.

Le rapporteur propose un avis favorable sous réserve de motiver dans le rapport de présentation la réglementation des annexes et des extensions en zone A et N.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité sur le règlement des zones A et N du PLU de la commune de Percy sous réserve de motiver dans le rapport de présentation les dispositions contenues dans ce règlement pour les extensions et les annexes de bâtiments d'habitation.

Mme BUCHART demande si les bâtiments étoilés pour changement de destination sont soumis au vote.

M. KUGLER précise que les changements de destination en zone A seront soumis à l'avis conforme de la commission au stade des autorisations d'urbanisme.

Mme BUCHART souligne que ce passage en commission n'est pas indiqué dans le règlement et que cela n'est pas clair pour les pétitionnaires.

M. KUGLER propose d'ajouter ces remarques à l'avis défavorable sur le PLU de Percy.

Avis sur une délibération motivée de la commune de la Meurdraquière pour la construction d'un garage détaché de l'habitation

La commune de la Meurdraquière, située entre Granville et Villedieu les Poêles, est soumise au RNU.

Un permis de construire a été accordé en avril 2011 pour la rénovation d'une habitation. Un nouveau dossier de permis de construire a été déposé le 26 septembre 2016 pour la construction d'un garage détaché de l'habitation. Celui-ci a été refusé le 13 octobre 2016 par le Préfet de la Manche. Le conseil municipal de la Meurdraquière a délibéré le 2 décembre 2016 en faveur du projet. Ce dossier est présenté à la CDPENAF du 9 février 2017 pour avis conforme.

Le projet (garage de 60 m²) est situé de l'autre côté du chemin, en face de la maison du demandeur. Ce bâtiment est destiné à son activité professionnelle (artisan maçon). Le système d'assainissement de la maison existante est situé sur le terrain concerné par la demande d'autorisation.

Le rapporteur propose un avis défavorable sur la délibération motivée de la commune de la Meurdraquière pour la construction d'un garage détaché de l'habitation.

M. MACQUEREL ne voit pas de motif pour refuser ce projet.

M. BELLENFANT précise qu'il existe des zones artisanales pour ce type d'activités.

M. MORIN indique qu'il existait des artisans ruraux.

M. GOUPII. fait remarquer qu'il aurait pu s'installer sur la parcelle de son habitation.

Mme VERRECKT pense qu'il y a un problème de nature de terrains.

Il est proposé un avis défavorable sur la délibération motivée de la commune de la Meurdraquière pour la construction d'un garage détaché de l'habitation au motif que le projet, situé hors des parties urbanisées de la commune, renforce le mitage de l'espace rural en confortant une habitation isolée et en constatant que des possibilités de construire au sein de zones d'activités existent.

Nombre de voix pour la proposition du rapporteur	Nombre de voix contre la proposition du rapporteur	Nombre d'abstentions
4 voix (dont la voix prépondérante du président)	4	5

La commission émet un avis défavorable sur la délibération motivée de la commune de la Meurdraquière pour la construction d'un garage détaché de l'habitation au motif que le projet, situé hors des parties urbanisées de la commune, renforce le mitage de l'espace rural en confortant une habitation isolée et en constatant que des possibilités de construire au sein de zones d'activités existent.

Tableau des autorisations d'urbanisme en RNU

N° dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Pétitionnaire	Objet et Surface
1	PC.050361.17.J0001	LA MOUCHE	SIAEP de la HAYE PESNEL représenté par le président	Extension d'un bâtiment existant et mise en place d'un silo 13,39 m ²
2	PC.050.590.17.J0001	LE TANU	SIAEP de la HAYE PESNEL représenté par le président	Construction d'un réservoir et mise en place d'un silo 43,10 m ²
3	PC.050.593.16.Q0004	TEURTHEVILLE BOCAGE	GAEC DE LA JACQUETTERIE représenté par M. HUBERT Pascal	Construction d'une stabulation avec bloc traits, boxes, fosse et bureau à l'étage 1947 m ²
4	PC.050.019.17.J0001	AUCEY LA PLAINE	M. GOUABLIN Jean-Pierre	Construction d'un hangar à usage agricole pour stockage de matériel 200 m ²
5	PC.050.305.16.Q0010	LE MESNIL AU VAL	GAEC DE L'EAU DE SAIRE représenté par M. MAHIER Gilbert	Construction d'un bâtiment de stockage fourrage 763 m ²
6	PC.050.457.16.Q0001	SAINTE COLOMBE	M. BELLARD Christophe	Construction d'une stabulation et d'une fosse à lisier 618 m ²
7	PC.050.169.16.Q0002	ECAUSSEVILLE	GAEC DU PETIT BOURG représenté par M. CHAPEL Hubert	Construction d'un bâtiment agricole de stockage fourrage 852 m ²
8	PC.050.225.17.J0001	LE GUISLAIN	SCEA DOYERE représenté par M. Mme DOYERE Guillaume et Sophie	Construction d'un bâtiment de stockage fourrage et aliment avec fumière couverte 565 m ²
9	PC.050.637.17.J0002	VILLEBAUDON	M. LEFEVRE Sébastien	Création d'une stabulation paillée pour l'élevage de vaches taries, taurillons et génisses, d'une fumière et d'une aide de stockage fourrages, couverte en panneaux photovoltaïques 1181 m ²
10	PC.050.457.17.Q0001	SAINTE COLOMBE	GAEC BOUILLON représenté par Mrs. BOUILLON LAURENT-JEAN-PIERRE et GUILAINE	Extension d'une stabulation logettes avec boxes paillées 357 m ²
11	PC.050.260.17.J0001	JUVIGNY LES VALLEES	GAEC LA LOURIE	Extension d'une stabulation d'élevage de génisses et création d'une fosse à lisier 583 m ²
12	PC.050.359.16.J0017	MORTAIN BOCAGE	GAEC DU CHAMP DE SAULE	Construction d'un bâtiment de stockage fourrage et matériel 701 m ²

Le rapporteur propose un avis favorable sur l'ensemble de ces permis de construire au titre de l'article L111-4 2° alinéa du code de l'urbanisme et précise que les deux premiers permis de construire concernent deux constructions sur des parcelles occupées par un équipement public.

A la demande de M. BELLENFANT, le vote concernant les dossiers n° 3 et n° 9 est effectué à part.

Il est proposé un avis favorable sur les 12 permis de construire exceptés les n° 3 et n° 9

Nombre de voix pour la proposition du rapporteur	Nombre de voix contre la proposition du rapporteur	Nombre d'abstentions
12	0	1

Il est proposé un avis favorable sur les 2 permis de construire examinés n° 3 et n° 9		
Nombre de voix pour la proposition du rapporteur	Nombre de voix contre la proposition du rapporteur	Nombre d'abstentions
10	1	2

La CDPENAF émet un avis favorable sur les 12 permis de construire.

Bilan 2016 de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Manche (CDPENAF)

Présence en commission

La CDPENAF est constituée de 20 membres dont 2 sont invités sur des dossiers spécifiques (INAO et ONF) et le représentant de la SAFER qui participe aux réunions avec voix consultative. En 2016, on dénombre en CDPENAF une moyenne de 12,3 membres par réunion, soit une présence supérieure aux trois précédentes années : 9,2 en 2015, 10 en 2014, 11 en 2013. Cette augmentation est due à l'augmentation du nombre des membres de la commission (passage de 15 membres en CDCEA à 20 en CDPENAF).

En 2016, la commission a invité un total de 10 personnes dont :

- une élue pour présenter un PADD accompagnée de son responsable urbanisme,
- un maire pour présenter une carte communale soumise à la CDPENAF avant enquête publique,
- neuf élus avec deux responsables de services urbanisme pour présenter 5 PLU arrêtés.

Au niveau national, la Manche est classée parmi les premiers départements en nombre de commissions (entre 11 et 14 réunions par an).

Production de la CDPENAF

	Documents d'urbanisme					Avis favorable 2016	Nombre d'avis sur les STECAL des PLU 2016	Nombre d'avis sur règlement des zones A et N 2016
	Nombre d'avis							
Année	2012	2013	2014	2015	2016			
SCoT et PLUi	1	2	0	1	0	0		
PLU	9	13	10	6	14	6	7 favorables sur 11 soit 63%	11 favorables sur 14 soit 78 %
modif PLU					1	1		
Carte communale	10	13	4	4	3	2		
Total	20	28	14	11	18	9	9 avis favorables sur 18 soit 50%	

Une augmentation des avis formulés par la commission est constatée. Cette hausse est en partie due au transfert de la compétence PLU vers les nouvelles intercommunalités qui a eu lieu au 1^{er} janvier 2017.

Une seule modification de PLU ayant pour objet de faire évoluer les extensions et annexes en zone A et N a été présentée.

	Autorisations d'urbanisme					nombre avis favorables 2016	Pourcentage d'avis favorables 2016
	Nombre d'avis						
	2012	2013	2014	2015	2016		
Permis de construire	109	123	94	116	117	113	97%
Projets divers, photovoltaïques et éoliens	4	1	1	0	2	1	50%
Projet de lotissement (permis d'aménager)	1	1	0	1	1	0	0%
Carrières	0	0	0	0	1	0	0%
Avis conforme L111-5 du CU (délibération motivée hors PAU)	xx	xx	4	12	10	1	10%
Avis conforme L.151-11 du CU (changement de destination)	xx	xx	xx	1	1	1	100%
Certificat d'urbanisme	5	7	4	4	9	1	11%
Total	119	132	103	134	141	117	83%

L'année 2016 marque une progression des dossiers examinés (141 dossiers). Le nombre de permis de construire reste stable.

Un faible nombre d'avis favorables est constaté sur les délibérations motivées.

L'unique dossier de changement de destination examiné interroge la CDPENAF sur le systématique de la consultation de la CDPENAF sur ce sujet par les centres instructeurs (l'interrogation se pose aussi pour les projets en zone N en CDNPS).

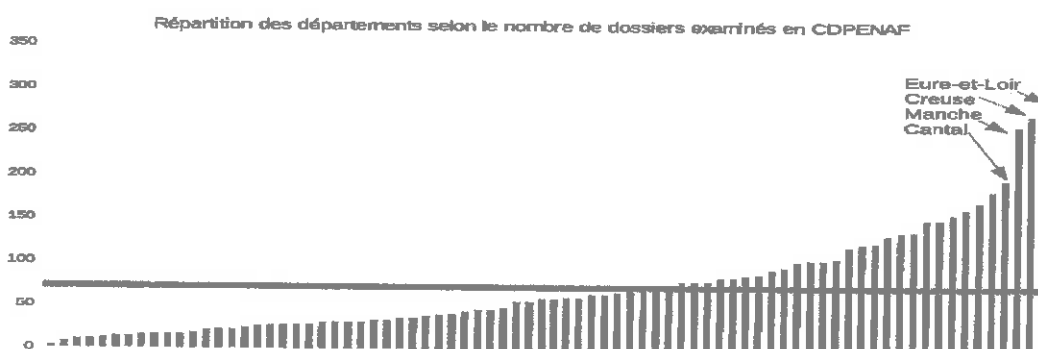
Le nombre de certificats d'urbanisme a plus que doublé. Les avis favorables sur ce type de dossiers s'élèvent à 11 %.

Globalement, les avis de la CDPENAF sont à 83 % favorables. Ce chiffre indique que les pétitionnaires prennent en compte les dispositions du code de l'urbanisme et les principes de gestion économe de l'espace inscrits dans la charte GEPER.

M. KUGLER souhaite qu'une information auprès des centres instructeurs soit réalisée pour prendre en compte les autorisations d'urbanisme traitant des changements de destination en zone A mais aussi en zone N.

Au niveau national, la Manche est classée en troisième position en nombre de dossiers examinés.

effectif = 78



proposition d'auto-saisine de la CDPENAF sur des documents d'urbanisme

Nom de l'EPCI ou de la commune	Compétence documents d'urbanisme au 1 ^{er} janvier 2017	Procédure	SCoT et EPCI	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Superficie	Date prescription par la commune ou le conseil municipal
CC du Canton de Lessay	CC Côte Ouest Centre Manche	Elaboration PLU	Centre-Manche-Ouest	12	10251	191 km ²	29/11/2016
CC du Val de Sée	CA Mont-Saint-Michel-Normandie	Elaboration PLUi	Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel	27	9491	250km ²	21/12/2016
Saint-Etienne-de-Bonfossé	CA Saint-Lô Agglo	Elaboration PLU	Pays Saint-Lois – CC du Canton de Canisy	1	779	11,9km ²	01/03/2016
Saint-Jean-d'Elle	CA Saint-Lô Agglo	Elaboration PLU	Pays Saint-Lois – CA de Saint-Lô Agglo	5	2467	33,7km ²	17/11/2016
Brécey	CA Mont-Saint-Michel-Normandie	Elaboration PLU	Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – CC du Val de Sée	1	2312	21km ²	11/05/2016
Longueville	CC de Granville Terre et Mer	PLU approuvé- révision PLU	Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel-CC de Granville Terre et Mer	1	661	5,6km ²	12/12/2016
La Lucerne-d'Outremer	CC de Granville Terre et Mer	PLU approuvé- révision PLU	Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel- CC de Granville Terre et Mer	1	872	14,5km ²	12/10/2016
Portbail	CA du Cotentin	PLU approuvé- révision PLU	Pays du Cotentin – CC de la Côte des Isles	1	1704	19,5km ²	29/11/2016
Agon-Coutainville	CC Coutances Mer et Bocage	PLU approuvé- révision PLU	Centre Manche Ouest – CC du Canton de Saint-Malo-de-la-Lande -	1	2922	12km ²	31/12/2016
Cérances	CC de Granville Terre et Mer	PLU approuvé- révision PLU	Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel- CC de Granville Terre et Mer	1	1904	26km ²	29/06/2016
Coutances	CC Coutances Mer et Bocage	PLU approuvé- révision PLU	Centre Manche Ouest – Communauté du Bocage Coutançais	1	10268	12,5km ²	22/12/2016
Gonneville-Le Theil	CA du Cotentin	PLU approuvé- révision PLU	Pays du Cotentin – CC du Canton de Saint-Pierre-Eglise	1	1595	29,17km ²	20/10/2016
Quettehou	CA du Cotentin	PLU approuvé- révision PLU	Pays du Cotentin – CC du Val de Saire	1	1608	16,2km ²	11/02/2016
Villedieu-les-Poëles-Rouffigny	CC de Villedieu Intercom	PLU approuvé- révision PLU	Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – Intercom du Bassin de Villedieu	1	4140	14,8km ²	04/04/2016
Camberton	CC Coutances Mer et Bocage	CC approuvée- révision CC	Centre Manche Ouest – Communauté du Bocage Coutançais	1	754	17km ²	08/12/2016
Cametours	CC Coutances Mer et Bocage	CC approuvée- révision CC	Centre Manche Ouest – Communauté du Bocage Coutançais	1	438	7km ²	21/11/2016
Courcy	CC Coutances Mer et Bocage	CC approuvée- révision CC	Centre Manche Ouest – Communauté du Bocage Coutançais	1	626	15,5km ²	12/09/2016
Le Mesnil	CA du Cotentin	CC approuvée- révision CC	Pays du Cotentin – CC de la Côte des Isles	1	220	3,4km ²	08/11/2016
Sénoville	CA du Cotentin	CC approuvée- révision CC	Pays du Cotentin – CC de la Côte des Isles	1	231	7,2km ²	08/12/2016
Lengronne	CC Coutances Mer et Bocage	CC approuvée- révision CC	Centre Manche Ouest – Communauté du Bocage Coutançais	1	471	12,1km ²	28/12/2016

Les PLU et PLUi seront examinés au stade du PADD.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité sur les propositions d'auto-saisine.

Demande d'auto-saisine d'un certificat d'urbanisme pour une maison d'habitation sur la commune du Hommet d'Arthenay

La commune du Hommet d'Arthenay est située à l'ouest de la commune de Pont-Hébert.
La commune est couverte par une carte communale.
Le certificat d'urbanisme est déposé pour la construction d'une maison d'habitation.
Le projet consiste à construire une seconde maison d'habitation pour le GAEC de La Jonquière.
Elle se situe à 120 mètres de l'exploitation et 220 mètres de l'habitation existante.

Le rapporteur propose à la commission de s'auto-saisir sur ce dossier.

La CDPENAF décide à l'unanimité de s'auto-saisir de ce dossier.

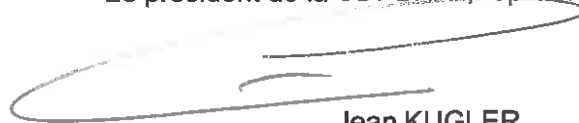
Questions diverses

M. KUGLER présente le planning des dossiers examinés dans les prochains mois :

- le PADD du PLUi du territoire de l'ex-communauté de communes d'Avranches Mont-Saint-Michel et des propositions sur le dossier de la compensation agricole en mars ;
- les PADD des PLUi des territoires de l'ex-communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët et de l'ex-communauté de communes du Mortainais en avril ;
- l'arrêt de projet du PLUi de l'ex-communauté de communes de La Haye du Puits en mai.

La séance est levée à 15 h 30.

Le président de la CDPENAF, représentant le Préfet



Jean KUGLER